

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 35 chemin North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Dix-huit (18) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 4 septembre 2018
- 4. Finance**
 - 4.1 États financiers 2018 semestriels – Dépôt
- 5. Voirie**
 - 5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie
 - 5.2 Mandat de réfection partielle – Rue Caroline
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Sécurité incendie - Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
 - 6.2 Table jeunesse socio-économique Memphrémagog - Projet de sensibilisation à la violence amoureuse – Demande de financement
- 7. Urbanisme**
 - 7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 7.2 Demande de modification de zonage
- 8. Environnement**
 - 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
 - 8.2 Vidange des fosses septiques – Appel d'offres - Autorisation
- 9. Loisirs / Culture**
- 10. Administration**
 - 10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale
 - 10.2 Résolution d'adoption du règlement n° 2018-506, intitulé « Règlement numéro 2018-506 modifiant le règlement numéro 2012-466 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 10.3 Offre de services 2019 – Conseillers juridiques
 - 10.4 Chargé de projet – Mandat
 - 10.5 Fleurons du Québec – Adhésion 2019 - 2021

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 10.6 UMQ - Assurances
- 10.7 Régie régionale du parc Massawippi – Mandat juridique
- 10.8 Souper du partage Jean Pelchat – Demande de financement

11. Adoption des comptes payés et à payer

- 11.1 Autorisation de paiement – Rue de la Montagne
- 11.2 Autorisation de paiement – Décompte progressif- Rue du Val Joli

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-903

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance du 4 septembre 2018

2018-10-904

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) FINANCE

4.1 États financiers 2018 semestriels – Dépôt

La secrétaire trésorière dépose, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, deux états comparatifs, au moins quatre semaines avant l'adoption des prévisions budgétaires. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5) VOIRIE

5.1 Rapport mensuel – Inspecteur en voirie

Le rapport de l'inspecteur en voirie pour le mois de septembre est déposé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

5.2 Mandat de réfection partielle - Rue Caroline

Considérant l'analyse du sol de la rue Caroline et les résultats du rapport final déposé le 29 août dernier par le Groupe ABS inc., incluant des recommandations d'amélioration de la structure de chaussée (résolution 2018-06-840);

Considérant la recommandation de l'équipe de voirie à l'effet de retenir l'option visant une réfection partielle de la chaussée;

Considérant la proposition de services de F. Racicot Excavation inc. déposée le 1^{er} octobre aux bureaux de la municipalité pour faire suite à la démarche de la permanence (résolution 2018-08-877);

2018-10-905

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

De retenir les services de F. Racicot Excavation inc. au montant de 15 536 \$ plus les taxes et d'autoriser l'acquisition du matériel nécessaire (géotextile) par l'équipe de voirie, au montant de 2 474 \$ plus les taxes.

De prélever les sommes suffisantes à même le poste 02-320-00-514 des prévisions budgétaires 2018 et du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au mandataire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Sécurité incendie - Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Considérant que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

2018-10-906

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, à compter du 1^{er} janvier 2019 à la Centrale de réponse aux appels d'urgence 911 Chaudière-Appalaches (CAUCA), dont le siège social est situé au 14200, boul. Lacroix, C.P. 83. Ville de Saint-Georges, Québec, G5Y 5C4 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

6.2 Table jeunesse socio-économique Memphrémagog - Projet de sensibilisation à la violence amoureuse – Demande de financement

Considérant que les statistiques sont alarmantes au Québec en ce qui a trait à la violence entourant les relations amoureuses vécue par les jeunes adultes, et que la Table jeunesse socio-économique Memphrémagog désire offrir aux jeunes du 4^{ème} et 5^{ème} secondaire de la MRC de Memphrémagog des outils pour faire face à ce phénomène;

Considérant l'outil d'intervention pédagogique appelé « les couloirs de la violence amoureuse » présenté sous forme de structure mobile qui s'adresse principalement aux adolescent(e)s ainsi qu'aux élèves du centre d'éducation aux adultes, permettant de les conscientiser à cette problématique et de leur donner des outils afin d'éviter, à terme, de devenir victime ou agresseur;

Considérant que l'activité se déroulera dans plusieurs villes de l'Estrie ainsi que dans la région de Memphrémagog, du 15 au 31 janvier 2019;

Considérant que la Régie de police Memphrémagog, le SCIUSS et la Ville de Magog ont confirmé leur intérêt à collaborer au projet évalué à 15 000 \$;

2018-10-907

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

De contribuer pour un montant de 100 \$ à la journée de sensibilisation à la violence amoureuse auprès des jeunes, qui aura lieu en janvier 2019, à même le poste 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspectrice en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de septembre est déposé.

7.2 Demande de modification de zonage

Considérant la demande de modification de zonage d'un citoyen afin de permettre la location à court terme des habitations dans la zone iD-5;

Considérant la position du conseil de Sainte-Catherine-de-Hatley prise par le passé visant à permettre *l'hébergement commercial* et la location à court terme de chalets seulement dans les zones où l'hébergement commercial est permis, tel que le précise le règlement 90-256;

Considérant les discussions des membres du conseil suite à la demande;

2018-10-908

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

De maintenir la position du conseil pour ce qui est de la location de chalets hors des zones commerciales, soit de permettre cette activité exclusivement en zone C-1, C-2 et C-4.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Aucun rapport de l'inspecteur forestier n'est déposé ce mois-ci. Le prochain rapport sera déposé en novembre.

8.2 Vidange des fosses septiques – Appel d'offres - Autorisation

Considérant que le contrat pour la vidange des fosses septiques se termine en décembre 2018;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que pour avoir des propositions et une certitude sur les coûts de ce service pour la prochaine année et les suivantes, il y a lieu de procéder d'ici 30 jours à un appel d'offres public;

2018-10-909

Il est proposé par : madame Nicole-Andrée Blouin

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à lancer un appel d'offres public pour des propositions en vue de la conclusion d'un nouveau contrat pour la vidange des fosses septiques du territoire municipal pour une période de quatre ans, soit pour les années 2019 à 2022 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) LOISIRS / CULTURE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de septembre de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Résolution d'adoption du règlement 2018-506, intitulé « Règlement numéro 2018-506 modifiant le règlement numéro 2012-466 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

2018-10-910

Sur proposition de madame Nicole-Andrée Blouin, secondé par madame Lina Courtois, le règlement n° 2018-506 intitulé « Règlement numéro 2018-506 modifiant le règlement numéro 2012-466 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Offre de services 2019 – Conseillers juridiques

En suivi à la demande des membres du conseil lors de la dernière séance du conseil, un bilan des dépenses pour les années antérieures en matière de services juridiques est déposé pour discussion. Puis, la proposition suivante est déposée :

Considérant l'offre de services de consultation transmise le 21 août par le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc, à la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité est satisfaite des services offerts par le cabinet au cours des dernières années;

2018-10-911

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures à taux réduit et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, sur paiement d'une somme de 2 400 \$ plus taxes et frais d'archivage de 3 %, en respect de l'offre soumise.

De mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales, s'il y a lieu.

Le tout est conditionnel à l'adoption des prévisions budgétaires 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.4 Chargé de projet – Mandat

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a retenu les services de Nicholas Vachon à titre de technicien en environnement au courant de l'été 2018 et qu'elle s'est montrée satisfaite de ses services;

Considérant que Monsieur Vachon a récemment signifié son intérêt auprès de la direction générale à offrir ses services pour d'autres mandats;

2018-10-912

Il est proposé par : madame Sylvie Martel

Et résolu

De retenir les services de Nicholas Vachon pour un mandat s'échelonnant du 2 octobre au début du mois de décembre, au même taux horaire de 19 \$/heure à raison de 28 heures par semaine, en soutien à : la préparation finale d'une politique culturelle; l'élaboration du mandat à être confié à l'Université de Sherbrooke dans le cadre de la campagne de protection des bandes riveraines 2019; la mise à jour du plan de sécurité civile dans le cadre de la demande de financement au programme d'aide financière pour la préparation aux sinistres; et, si le temps le permet, d'autres dossiers en lien avec l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Fleurons du Québec – Adhésion 2019 - 2021

Considérant la planification stratégique de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley afin d'optimiser certains aspects des infrastructures de la municipalité, pour en augmenter la sécurité et la notoriété;

Considérant la phase 1 de travaux d'aménagement paysager du parc de l'Aiglon et d'une partie du parc Wilfrid Lareau réalisés à l'été 2018 afin d'optimiser l'aspect esthétique du territoire, ainsi que le sentiment d'appartenance des citoyens et leur qualité de vie;

Considérant le projet de bac potager réalisé conjointement avec l'École Dominic Savio en 2018 afin de mobiliser la communauté autour d'un projet commun;

Considérant la campagne d'inspection des bandes riveraines et des plans d'eau de la municipalité qui, depuis neuf ans vise à améliorer la qualité de l'eau des lacs Magog et Massawippi et la diversité biologique des écosystèmes;

Considérant l'intérêt du conseil à faire partie des Fleurons du Québec afin, notamment, de susciter la fierté et le sentiment d'appartenance des citoyens en diffusant la participation aux Fleurons et le choix de faire de l'embellissement du territoire une priorité;

2018-10-913

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley adhère aux Fleurons du Québec pour la 14^{ème} édition 2019-2021 afin de joindre la grande famille des Fleurons et que le montant de 1 170 \$ nécessaire à l'adhésion soit prélevé à même les prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 UMQ - Assurances

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

2018-10-914

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.7 Régie régionale du parc Massawippi – Mandat juridique

2018-10-915

Il est proposé par : monsieur René Vaillancourt

Et résolu

De mandater le procureur Me Stéphane Reynolds de la firme Monty Sylvestre afin d'indiquer au tribunal et aux autres parties que la Régie du Parc Régional Massawippi n'entend faire aucune représentation ni intervention relativement à la demande introductive d'instance en jugement déposé à la Cour Supérieure dans le dossier portant le numéro 450-17-007-103-188 et ce, compte tenu des conclusions actuelles qui ne comportent aucune obligation pour la Municipalité.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

La Municipalité acceptera la décision du tribunal si ce dernier décidait de fixer par jugement la ligne des hautes eaux à être appliquée pour le lac Massawippi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.8 Souper du partage Jean Pelchat – Demande de financement

Considérant la demande de soutien financier pour l'organisation du Souper du partage Jean Pelchat qui se tiendra cette année le samedi 3 novembre prochain à l'école secondaire de La Ruhe de Magog;

Considérant que les profits de l'activité serviront à distribuer des paniers de Noël aux familles les plus défavorisées de la région de Magog-Orford incluant celles de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

2018-10-916

Il est proposé par : madame Huguette Larose

Et résolu

De contribuer pour un montant de 150 \$ à l'événement Souper du partage Jean Pelchat, qui aura lieu le 3 novembre prochain, à même le poste 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer		
515	*Bell Internet	36,80 \$
514	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	53,99 \$
	*FTQ (reer employés-employeur)	1 743,75 \$
509	*Hydro Québec	22,47 \$
507	*Mégaburo (contrat phococopieur)	39,85 \$
	*Ministère du revenu	8 190,62 \$
	*Receveur général	3 193,99 \$
	*Rémunération des élus	5 781,31 \$
	*Rémunération du personnel	19 212,49 \$
513	*Ville de Shebrooke (électricité)	618,48 \$
552	Aquatech (eau salle comm.)	280,64 \$
531	Bauval Tech-Mix (asphalte)	257,54 \$
551	Beauregard fosses septiques (libérer retenue)	12 919,98 \$
519	Bell	374,71 \$
547	Bergeron, Julie (entretien ménager)	787,15 \$
542	Bilodeau, Nancy remboursement de frais	52,42 \$
539	Blouin, Nicole-Andrée(remboursement de frais)	74,29 \$
557	Centre Amaro des Cantons de l'Est (bouteilles d'eau)	6,00 \$
549	Descoteaux, Éric (remboursement de frais)	480,64 \$
523	Entreprise LTCA (location toilette chimique)	126,47 \$
536	Eurovia (taxes sur retenue)	1 182,76 \$
524	F. Racicot Excavation	50 929,72 \$
521	FCDQ -Bureau en gros	170,93 \$
520	Fonds de l'information foncière (mutations)	32,00 \$
540	Garage Hamel	1 202,53 \$
558	Grenier, Joanie (aide financière-couches réutilisables)	200,00 \$
556	Groupe ABS (étude géotechnique rue Caroline)	1 145,73 \$
544	Hurtubise, Marc (frais pour congrès FQM)	896,56 \$
537	Ile du Marais (contribution)	4 373,63 \$
525	Imprimerie plus Estrie	1 807,72 \$
550	La Capitale Assurance	1 062,85 \$
555	Labelle, Christine (remboursement de frais)	208,60 \$
535	Larose, Huguette (frais pour congrès FQM)	981,63 \$
522	Location Langlois	897,50 \$
560	Longré BP (dalles de béton pour descente de bateaux)	2 137,82 \$
553	Maillé, Nicolas (frais de cellulaire)	30,00 \$
52	Matériaux Magog Orford	109,36 \$
554	Mathieu, Josyane (frais de garde salle comm.)	100,00 \$
534	Monty Sylvestre	972,62 \$
526	MRC Memphrémagog	1 833,00 \$
561	Pouliot, Alice (aide financière-couches réutilisables)	200,00 \$
532	Produits Sany	386,32 \$
528	Régie de police Memphrémagog	40 826,00 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Liste des comptes à payer (suite)		
	Rémunération membres Journée de la culture	1 200,00 \$
546	Ressourcerie des Frontières (4e versement/4)	7 677,46 \$
529	S.P.A.de l'Estrie	637,68 \$
538	Sani Estrie (ramasser ordures au Camp Savio-entente)	2 088,50 \$
543	Services de cartes Desjardins (essence, frais de poste, génératrice, sel...)	2 043,99 \$
559	Signalisation des Cantons Inc.	147,17 \$
530	Sintra (libérer retenue sur contrat de pavage rue Cerisaie et autres)	12 808,46 \$
548	Stanley-Dany Taylor Transports Inc.	15 079,52 \$
	TOTAL	207 623,65 \$

2018-10-917

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.1 Autorisation de paiement – Rue de la Montagne

2018-10-918

Il est proposé par : madame Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Pavages Maska, pour la dernière phase d'asphaltage de la rue de la Montagne, au montant de 251 206,86 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 Autorisation de paiement - Décompte progressif – Rue du Val Joli

2018-10-919

Il est proposé par : monsieur Marc Hurtubise

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Grondin Excavation inc, pour le remplacement du ponceau de la rue du Val Joli, au montant de 9 499,14 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme courtois reçoit des félicitations et remerciements pour l'organisation des Journées de la culture.

Des citoyens de la rue Margil réclament un soutien de la municipalité pour les problèmes de drainage sur leur rue et déposent une demande du propriétaire à cet effet, sous forme de procuration aux citoyens présents. Le maire répond qu'un expert sera sollicité pour soumettre des recommandations à la municipalité, pour ce qui est de la portion publique du chemin de la Montagne, s'il y a lieu.

Une citoyenne de la rue de la Rivière, qui subit des problèmes d'accumulation d'eau chez elle, demande à la municipalité de régler le problème, qui selon son analyse, revient à la municipalité. Le propriétaire de la rue sera contacté à cet effet.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 21h15 sur proposition de madame Nicole-Andrée Blouin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Demers
Maire

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière